

DEPARTEMENT
SEINE ET MARNE
CANTON
MITRY MORY
COMMUNE
SAINT PATHUS

N° 23-058

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Objet : Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pathus.

Le Maire,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article R153-18 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 septembre 2021 ayant approuvé le PLU ;

VU notamment les plans et documents ci-annexés, à savoir :

- L'arrêté préfectoral n°2023/73/DCSE/BPE/SERV du 16 janvier 2023 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et les canalisations de distribution de gaz hautes caractéristiques ainsi que ses documents annexes, à savoir :
 - La liste des canalisations visées,
 - La liste des communes concernées.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le PLU de Saint-Pathus est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, les décisions suivantes :

- L'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et les canalisations de distribution de gaz hautes caractéristiques.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.
- Informe qu'en vertu de l'article 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Saint-Pathus, le 17 juillet 2023,

Le Maire,

Jean-Benoît PINTURIER,



Accusé de réception en préfecture
077-217704303-20230717-N23-058-AI
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023